

COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC

Etablissement Privé Catholique
Sous contrat d'association avec l'Etat
3 Place du Mandarous – B.P. 60412 - 12104 MILLAU CEDEX
Tel : 05 65 60 64 00 - Email : 0121259d@ac-toulouse.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : **6^{ème}**

Ce dossier est à COMPLETER ET A RESTITUER lors de l'ENTRETIEN d'INSCRIPTION

Réserve au Secrétariat		
<input type="checkbox"/>	Page 2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE ET SA FAMILLE
<input type="checkbox"/>	Page 3	SCOLARITE 2026 – 2027
<input type="checkbox"/>	Page 3	RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES NECESSITANT DES AMENAGEMENTS
<input type="checkbox"/>	Page 4	PASTORALE - DROIT A L'IMAGE - A.P.E.L.
<input type="checkbox"/>		CONTRAT DE SCOLARISATION <i>à laisser dans le dossier d'inscription</i>
<input type="checkbox"/>		ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A LA BOURSE + PROCURATION <i>à laisser dans le dossier d'inscription</i>

PIECES A CONSERVER

<i>Annexes 1 - 2 - 3 - 4 (A consulter sur le site web)</i>	An.1 : REGLEMENT INTERIEUR - An.2 : REGLEMENT FINANCIER DU COLLEGE – An.3 : NOTICE D'INFORMATION RGPD – An. 4 : CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES PLAQUETTE APEL, PROJET EDUCATIF, PROJET ETABLISSEMENT
--	--

Réserve au Secrétariat	<u>PIECES A FOURNIR</u>
<input type="checkbox"/>	Photocopie <u>intégrale</u> du livret de famille ▪ Pour les parents divorcés ou séparés, copie de la dernière décision judiciaire, ou du moins la partie de la décision dans laquelle le juge se prononce sur les modalités de l'autorité parentale. Si la procédure est en cours, copie de l'ordonnance de non conciliation (circulaire 94.149 du 13.04.94). Les coordonnées des 2 parents sont demandés. ▪ Pour les autres parents, dont la situation familiale engagerait la responsabilité du père ou de la mère de façon particulière en regard de l'autorité parentale, il serait fort souhaitable que l'Etablissement soit informé officiellement.
<input type="checkbox"/>	3 photos (<i>En inscrivant le nom, prénom de l'enfant au dos des photos d'identité</i>)
<input type="checkbox"/>	Certificat de vaccination ou photocopie des pages « vaccinations » du carnet de santé
<input type="checkbox"/>	RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE du ou des responsables payeurs (ne pas redonner de RIB si déjà prélevé). Le règlement se fait par prélèvement. <i>Noter au dos du RIB le nom et prénom de l'enfant</i>
<input type="checkbox"/>	Contribution des familles : Arrhes de 53 €* à titre indicatif tarif 25/26 *Le nouveau règlement financier sera communiqué courant février. (<i>Chèque à l'ordre de l'OGECAM. Noter au dos du chèque le nom et prénom de l'enfant</i>)
<input type="checkbox"/>	A rajouter si nécessaire copie du PAI ou PAP ou PPS (<u>voir page 4</u>)
<input type="checkbox"/>	Bilan des acquis scolaires en classe de CM2 (Extrait du Livret Scolaire Unique) et Avis de passage en classe supérieure <i>à fournir début juillet</i> .

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM :	PRENOMS (Ordre Etat Civil) :
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Date de Naissance :/...../.....
Commune de Naissance :	N° de département : Pays :
Nationalité : <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre :	
Régime : <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ½ Pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne (à partir de 2 repas/semaine)	

SCOLARITE 2025/2026

Ecole : <input type="checkbox"/> Privé <input type="checkbox"/> Public	Nom de l'école :
	Commune :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

PERE ou TUTEUR LEGAL	MERE ou TUTRICE LEGALE
<p><i>Lien avec la Mère de l'élève</i></p> <p><input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Séparé ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>(1) Fournir tout justificatif précisant les modalités de l'autorité Parentale</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p>	<p><i>Lien avec le Père de l'élève</i></p> <p><input type="checkbox"/> Mariée <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcée ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Séparée ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Veuve <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>(1) Fournir tout justificatif précisant les modalités de l'autorité parentale</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p>

Conformément à la loi du 8 janvier 1993 et aux directives du BOEN n° 38 du 28 octobre 1999, les 2 parents peuvent obtenir communication des résultats scolaires de l'enfant ou de tout autre document relatif à sa scolarité (même dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale). **La mention des deux adresses est obligatoire.**

<p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Commune :</p> <p>N° de téléphone domicile ^(*) :</p> <p>N° de téléphone portable ^(*) :</p> <p>E-mail ^(*) :@.....</p>	<p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Code postal :</p> <p>Commune :</p> <p>N° de téléphone domicile ^(*) :</p> <p>N° de téléphone portable ^(*) :</p> <p>E-mail ^(*) :@.....</p>
<p style="text-align: center;">Situation Professionnelle</p> <p>Profession détaillée :</p> <p>Employeur :</p> <p>N° de téléphone professionnel :</p>	

Le PAYEUR de la SCOLARITE de l'enfant est : PERE MERE PERE et MERE Autre (à préciser)

Le PAYEUR de la CANTINE de l'enfant est : PERE MERE PERE et MERE Autre (à préciser)

Le PAYEUR de l'INTERNAT de l'enfant est : PERE MERE PERE et MERE Autre (à préciser)

L'élève est DOMICILIE à l'adresse : PERE MERE PERE et MERE Autre (à préciser)

=> Joindre **LE** ou **LES** RIB du ou des PAYEUR(S)

SCOLARITE 2026 – 2027

- La 1^{ère} langue vivante est obligatoirement ANGLAIS
- La 2^{nde} langue vivante est obligatoire à partir de la 5^{ème}
FACULTATIF : à voir lors de l'entretien d'inscription

Il est POSSIBLE de débuter la seconde langue dès la 6^{ème} dans le cadre d'une classe bi-langues : Ce choix langue LV2 est alors à maintenir jusqu'en classe de 3^{ème}

- Classe BI-LANGUES ANGLAIS – ESPAGNOL
- Heure « **Journal de l'Antiquité** »
- Heure de **Conversation Anglaise**
- Atelier du **Petit Scientifique**

Après l'accord des clubs ou écoles concernées : Pas de possibilité d'option

- Classe **SECTION SPORTIVE NATATION** après l'accord du Som Aqua Grimpe Millau Grand Causse
↳ Dossier spécifique à constituer
- Classe à **HORAIRES AMENAGES** :

DANSE <input type="checkbox"/>	FOOT <input type="checkbox"/>	RUGBY <input type="checkbox"/>
<i>Ecole de danse : - A. Peladan - Acadanse - S. Crochard</i>	<i>SOM Foot</i>	<i>SOM Rugby</i>
- | | | |
|---|---|--|
| GYMNASTIQUE <input type="checkbox"/> | CSO Cycle <input type="checkbox"/> | HANDBALL <input type="checkbox"/> |
| <i>SOM Hirondelle Millavoise</i> | <i>Club de Cyclisme à Millau</i> | <i>SOM Handball Millau</i> |

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES NECESSITANT DES AMENAGEMENTS

- Mon enfant a déjà réalisé un bilan orthophonique Oui Non
Si oui en quelle année :
- Mon enfant a bénéficié d'un soutien par le :
 - RASED (ou équivalent) Oui Non
 - Le C.M.P.P. Oui Non
Si oui en quelle année :
 - RASTA Oui Non

Problèmes de santé, d'handicap ou de troubles de l'apprentissage reconnus par l'équipe éducative et/ou la Médecine Scolaire.

En primaire l'enfant a fait l'objet d'un :

- P.A.I. * oui non
(*Projet d'Accueil Individualisé - Santé*)

Le P.A.I doit être validé par le médecin **pour la rentrée scolaire**.

* *Fournir le PAI établi par le médecin, l'ordonnance et la trousse de médicaments (si nécessaire pour la rentrée).*

- P.A.P* oui non en cours
(*Plan d'Accompagnement Personnalisé - troubles de l'apprentissage*)

* **Fournir la fiche de synthèse du P.A.P établie par le médecin.**

Les aménagements pédagogiques sont réactualisés à chaque rentrée lors d'un entretien avec le professeur principal courant septembre.

- P.P.S oui non en cours

(*Projet Personnalisé de Scolarisation MDPH - Handicap*)

Une équipe de suivi de scolarisation se réunit dans l'année scolaire, à l'initiative du référent MDPH.

PASTORALE

L'inscription à la catéchèse et aux activités pastorales sera proposée à la rentrée.

Pour information : une heure de catéchèse rassemble les élèves volontaires sur le temps de demi-pension ou le soir à 16h.

DROIT A L'IMAGE

- Autorise l'établissement Jeanne d'Arc à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités scolaire organisées pendant l'année scolaire 2026-2027 (sorties, spectacles, ateliers, vie de classe, projets pédagogiques, etc....)
- N'autorise pas

Association des Parents d'Elèves : A.P.E.L.

Les parents de l'Association animent et participent à la vie de l'établissement, notamment par un soutien financier à l'amélioration du cadre de vie des élèves et aux projets portés par les équipes pédagogique, éducative, pastorale.

Services apportés :

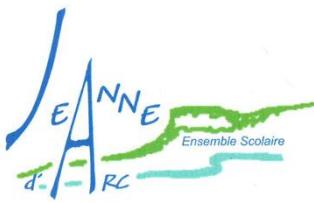
- Plate-forme téléphonique nationale
- Service d'information et de conseil
- Magazine « Famille & Education »

Une seule cotisation par famille pour tout enfant scolarisé dans un établissement privé catholique de Millau. Cotisation portée sur la 1^{ère} facture. (Pour indication, montant 2025-2026 : 25 €)

Adhésion A.P.E.L. : Oui Non

A NOTER

- Des réunions d'information de rentrée seront organisées en **Juin 2026**, site du Sacré Cœur,
- Fin août, une circulaire vous précisera les modalités pratiques de la rentrée qui aura lieu le **MARDI 1er SEPTEMBRE 2026**.



COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC

Etablissement Privé Catholique
Sous contrat d'association avec l'Etat
3 Place du Mandarous – B.P. 60412
12104 MILLAU CEDEX
Tel : 05 65 60 64 00 - Email : 0121259d@ac-toulouse.fr

CONTRAT DE SCOLARISATION

ENTRE :

COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC

3 place du Mandarous - BP 60412
12104 MILLAU CEDEX

Représenté par **Monsieur Philippe CORTES, chef d'établissement**
ci-après désigné « l'Etablissement »

D'une part,

ET

Monsieur et/ou Madame.....

Demeurant

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant.....
ci-après désignés « le(s) parent(s) »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ci-dessus nommé sera scolarisé au sein de l'Etablissement sur demande de M et/ou Mme, ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligation de l'établissement :

L'Etablissement s'engage à scolariser votre enfant ci-dessus nommé en classe de, à lui assurer un enseignement conforme aux programmes officiels de l'enseignement public.

L'Etablissement s'engage à informer les parents de l'assiduité et du comportement l'enfant ci-dessus nommé ainsi que de ses résultats scolaires tout au long de l'année.

L'Etablissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations (restauration/d'internat) selon les choix définis par les parents dans le dossier d'inscription.

Article 3 – Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire leur enfant ci-dessus nommé en classe de au sein de l'Etablissement pour l'année 2026-2027.

Les parents restent les premiers éducateurs de leur enfant. En l'inscrivant au sein de l'établissement, ils s'engagent à faire respecter l'assiduité scolaire de leur enfant ci-dessus nommé et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'établissement telles que définies dans le présent contrat et ses annexes.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet d'établissement, du projet éducatif, du **règlement intérieur (Annexe 1), de la Charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services (Annexe 4)**, à y adhérer et à en respecter les clauses.

Ils reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du **règlement financier (Annexe 2)** annexé au présent contrat.

Pour rappel, le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments dont le détail et les modalités de règlement figurent dans le règlement financier annexé :

- contribution familiale, certaines fournitures scolaires, activités pédagogiques et culturelles.
- les prestations parascolaires choisies sur le dossier d'inscription (demi-pension, internat) et/ou sur la fiche de vie scolaire distribuée en début d'année scolaire (nombre de jours de demi-pension, étude)
- adhésion volontaire aux associations tiers : A.P.E.L (dossier d'inscription), UNSS (détails et modalités communiqués à la rentrée).

Article 4 – Assurances :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour ces activités scolaires, et à remettre une attestation d'assurance de responsabilité civile obligatoire en SEPTEMBRE au professeur principal.

⚠ Si vous ne prenez pas l'assurance scolaire « **INDIVIDUELLE ACCIDENT** » proposée par l'Etablissement, fournir également une attestation individuelle accident émanant de votre assurance qui couvre l'enfant dans toutes les activités (sorties, stages, voyages) réalisés dans le cadre scolaire.

Article 5 – Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par l'enfant ci-dessus nommé fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre pour la part non prise en charge par les assurances.

Article 6 – Résiliation du contrat en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire à l'égard de l'élève ou motif grave de la part de l'élève ou de la famille (notamment violence verbale et/ou physique, harcèlement moral et/ou physique avec agissements répétés, rupture de confiance avec la famille, dénigrement de l'équipe éducative ou de l'un de ses membres ou propos répétés pouvant discréditer l'établissement scolaire,...), le présent contrat ne peut être résilié par l'Etablissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause légitime et sérieuse acceptée expressément par l'Etablissement (notamment changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, mutation professionnelle, déménagement hors du secteur géographique de recrutement ...) le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée reste dû dans tous les cas.

Article 7 – Renouvellement du contrat au terme de l'année scolaire

Les parents informeront l'établissement de la réinscription ou de la non réinscription dans l'Etablissement de l'enfant ci-dessus nommé, durant le troisième trimestre scolaire à l'occasion qui est faite à tous les parents, et au plus tard le 01 juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la non réinscription dans l'établissement pour une cause légitime et sérieuse (notamment impayés, désaccord avec la famille sur le projet de l'établissement, rupture de confiance ...).

En cas de réinscription, le présent contrat est renouvelé d'année en année. La fiche de ré-inscription et le règlement financier qui est annexé sont à retourner complétés, signés et accompagnés du chèque d'arrhes correspondant à 1/10 de la contribution familiale annuelle à l'Etablissement.

Article 8 – Traitement des données personnelles concernant l'élève et leurs responsables légaux :

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et ces annexes, sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques dans les conditions fixées par la notice jointe.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information jointe (*Annexe 3*) concernant le traitement des données personnelles recueillies (RGPD).

A Millau, le

Signature du Directeur :

Signature du parent 1 :

Précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Signature du parent 2 :

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée scolaire, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, grâce au formulaire cerfa de demande de bourse.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand **j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée privé sous contrat, en complétant le formulaire de recueil du consentement fourni par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.

- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Eventuellement si je le souhaite, je donne **procuration** au représentant légal de l'établissement privé sous contrat pour le paiement de la bourse.

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement : _____

Date de dépôt de ce formulaire dans l'établissement : ____ / ____ / _____

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE - RENTREE SCOLAIRE 2026

Attention, les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), le service des bourses de votre académie peut étudier si vous avez **droit à une bourse pour l'année scolaire 2026-2027**. Pour cela, remplissez les informations ci-dessous : les personnes qui étudieront votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale.

Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée 2026 et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire 2026-2027**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.

Non, je refuse.

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque *

L'élève :

Nom de famille* : _____ **Prénom*** : _____

Vous même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ **Prénom 2** : _____ **Prénom 3** : _____

Date de naissance* : ____ / ____ / ____ **Pays de naissance*** : _____

Département de naissance* (4) : _____ **Commune de naissance* (4)** : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?*

Oui **Non**

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____ **Sa civilité*** : Mme M.

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ **Son prénom 2** : _____ **Son prénom 3** : _____

Sa date de naissance* : ____ / ____ / ____ **Son pays de naissance*** : _____

Son département de naissance* (4) : ____ **Sa commune de naissance* (4)** : _____

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Ce document est à conserver par l'établissement.

Cadre à compléter par l'établissement

Nom de l'établissement (1) : _____

UAI : _____ Département : _____

PROCURATION ANNUELLE

Paiement des bourses nationales de collège ou de lycée

Année scolaire 2026 / 2027

Si la bourse vous est attribuée, vous pouvez décider qu'elle soit directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer la contribution des familles et les frais de restauration scolaire.

Pour cela, **remplissez et signez** cette procuration au représentant légal de l'établissement.

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

adresse :

code postal : |__|__|__|__|__| commune

agissant en tant que (2) : père ou mère ou représentant légal de l'enfant

nom et prénom de l'élève :

en classe de : pour l'année scolaire 2026 / 2027

autorise

Cadre à compléter par l'établissement

Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement.....

.....; agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse nationale de collège ou de lycée attribuée à l'élève nommé plus haut.

Cette autorisation implique que le représentant légal de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement ;
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de l'élève nommé plus haut, après déduction de la contribution des familles et des frais de restauration scolaire à la fin de chaque trimestre.

A , le ____

A , le ____

Signature du responsable de l'élève

Signature du représentant légal de l'établissement

Cette procuration est à transmettre par l'établissement au service académique des bourses.

(1) Nom, adresse exacte de l'établissement ou cachet de l'association de gestion.

(2) Cocher la case correspondante.